



A Epinal, le 23 septembre 2010

Cher(e) collègue,

Pour des raisons budgétaires, le ministère de L'Education Nationale supprime de façon considérable l'aide administrative à la direction d'école.

Pour le SE-UNSA, cette régression est inacceptable.

Cet acquis date de 2006. Le SE-UNSA avait alors signé un protocole, instituant notamment la décharge des directeurs d'école de 4 classes, ainsi que cette aide administrative pour toutes les écoles. Pour la première fois, le ministère reconnaissait enfin, officiellement, la nécessité d'une telle aide.

Depuis quatre ans, elle a facilité le fonctionnement des écoles dans une période où les tâches et les missions des directeurs n'ont cessé de se multiplier et de se complexifier.

Aujourd'hui, cette assistance est remise en cause et les personnes qui occupent ces fonctions sont brutalement privées d'emploi. C'est inadmissible !

Le SE-UNSA est déterminé à agir pour obtenir le rétablissement de cette aide administrative et vous propose une première action.

Il a d'ores et déjà saisi le ministère. L'UNSA, son Union, est également intervenue auprès des ministres du travail et du budget.

**Le SE-UNSA vous appelle à prioriser vos activités au profit de votre école, de vos élèves et de leurs familles, vos collègues, la mairie et les autres partenaires ...**

Il met à votre disposition

- Un courrier à adresser à l'Inspectrice d'Académie sous couvert de l'IEN pour l'informer de votre participation à cette action syndicale avec une copie au SE-UNSA 88.
- Un courrier à destination des familles les informant de l'action.
- Le visuel de réponse aux demandes administratives électroniques ou courriers:  
« *Bien reçu, je fais ce que je peux. Rendez-nous notre aide administrative* ».

Le SE-UNSA a informé le ministre, ainsi que tous les Inspecteurs d'Académie de cette action.

Ce premier temps de l'action s'inscrit dans la période de préparation budgétaire qui court jusqu'aux vacances d'automne. D'autres actions suivront.

Il s'agit de peser auprès de l'Education Nationale et des parlementaires pour obtenir d'autres décisions budgétaires.

Avec le SE-UNSA, agissez pour que l'assistance administrative soit maintenue !

Stéphane Daval

Secrétaire départemental SE-UNSA 88

**SE-UNSA 88 4 quai des Bons Enfants 88 000 EPINAL**

**03 29 82 12 44 . 06 77 300 150 . 88@se-unsa.org**